

**Ordonnance du Tribunal (cinquième chambre élargie) du 27 janvier 2006 —
Van Mannekus/Conseil**

(affaire T-280/03)

«Dumping — Importations de magnésite calcinée à mort (frittée) originaire de Chine — Modification de mesures antidumping instituées précédemment — Recours en annulation — Exception d'irrecevabilité»

Recours en annulation — Personnes physiques ou morales — Actes les concernant directement et individuellement (Art. 230, al. 4, CE) (cf. points 108-116, 121)

Objet

Demande d'annulation du règlement (CE) n° 986/2003 du Conseil du 5 juin 2003, modifiant les mesures antidumping instituées par le règlement (CE) n° 360/2000 sur les importations de magnésite calcinée à mort (frittée) originaire de la République populaire de Chine (JO L 143, p. 5).

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) La requérante supportera ses propres dépens ainsi que ceux exposés par le Conseil.
- 3) La Commission supportera ses propres dépens.